



MAIRIE  
DE  
**MIEUSSY**  
HAUTE-SAVOIE  
74440

Tél : 04.50.43.01.67  
Fax : 04.50.43.14.24  
[mairie.mieussy@wanadoo.fr](mailto:mairie.mieussy@wanadoo.fr)

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 02 octobre 2014**  
**Compte rendu sommaire**

**Affiché en exécution de l'article L.121.17 du Code des Communes**

**Présents :** MM Régis FORESTIER, Maire, Claudine DEMIERRE, Jean-François GAUDIN, Annie JORAT, Nicolas JACQUARD, Xavier BOSSUT, Régis BERTHIER, Sophie CURDY, Nathalie GONCALVES, Chantal LELEU, Arnaud MAGREZ, Eric MEYNET, Nadine MONTFORT, Gérard GUDEFIN, Arnaud BOSSON, Daniel MERCIER, Delphine CAPRI, Anne PISSARD-MAILLET, Christine BUCCHARLES

**Absents :** néant

M. Arnaud MAGREZ a été élu secrétaire de séance.

- 1) Le Conseil Municipal décide d'abandonner l'emplacement réservé n° 28 qui grevait la parcelle de terrain cadastrée section F, n° 1413 du plan, située au chef-lieu et appartenant à M. Jean-Michel JACQUARD.
- 2) Il valide l'échange de terrains à intervenir à Matringes entre les Consorts ROGET et la Commune.
- 3) Il émet un avis défavorable à une demande d'acquisition d'une parcelle communale cadastrée section I, n° 546, sise au lieu-dit « La Glioude ».
- 4) Il charge Monsieur le Maire de mettre le projet de cession d'une partie du chemin rural des Michons aux Vagnys à l'enquête publique afin de préserver les droits des tiers.
- 5) Il examine la demande de la Société PALMYR'IMMO relative à l'acquisition du tènement foncier d'une terrasse pour un appartement situé au rez de chaussée, côté « placette », de l'immeuble « Les Terrasses du Haut-Fleury ».
- 6) Dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, il accepte de verser à l'association « Les Petits Montagnards » une subvention complémentaire de 8 800 € pour compenser d'une part les dépenses du personnel assurant l'encadrement des temps d'activités périscolaires et d'autre part l'achat de petit matériel pour ces activités.
- 7) Il autorise le Maire à signer avec le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement 2 conventions de financement pour les travaux de traitement des eaux de Crassy, Pégnat, Lapraz et la Ramaz :
  - une convention portant sur les aides allouées : 45 709 € allouées par l'Agence de l'Eau et 36 207 € allouées par le Département,
  - une convention portant sur l'emprunt complémentaire : 84 500 €.
- 8) Il accepte le décompte définitif des travaux d'éclairage public de l'entrée ouest du bourg (2<sup>ème</sup> tranche) mis en œuvre par le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE) la quote part communale s'élevant à 62 889,65 € dont 60 319,36 € remboursables sur annuités et 2 570,29 € correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.
- 9) Il approuve le reversement par le SYANE à la Commune d'une fraction de la taxe communale sur les consommations finales d'électricité perçue sur le territoire de la commune.

10) Il habilite le Maire à signer :

- avec le SYANE une convention de droit d'usage du domaine privé de la Commune pour l'implantation d'un local technique pour les câbles de fibres optiques,

- avec la Société TDF un bail de 15 ans pour la location d'une parcelle de terrain section J, n° 172, lieu-dit « Le Marais », pour une contenance de 321 m<sup>2</sup> et d'un bâtiment technique d'une superficie au sol de 4 m<sup>2</sup>, moyennant le versement d'un loyer annuel de 1 700 €, le montant du loyer étant majoré de 1 200 € par l'arrivée de tout nouvel opérateur.

11) Il accepte la demande de participation financière (219,20 €) émanant de la Commune de SAINT-JEOIRE pour l'accueil en classe CLIS d'un enfant domicilié à MIEUSSY.

12) Il émet un avis défavorable à la demande de prise en charge financière (1 822,31 €) pour la remise en place de l'arrêt de bus du Pont de Boche.

13) Il demande la prise en charge par la Direction Générale des Finances Publiques des intérêts moratoires dus à l'EPF suite au retard de paiement de la Trésorerie.

Le Maire,  
Régis FORESTIER

